



## **Rapport de la Commission ad hoc sur le Préavis 2020/04 concernant l'assainissement de la Ruelle du Marché.**

Madame la Présidente du conseil,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission ad hoc, composée de Messieurs François Meili, Marc Thévenaz, Rolf Bolli, Marc Mundler et le soussigné, s'est réunie le Jeudi 27 février 2020 afin d'étudier le préavis 2020/04.

Le municipal Emmanuel Capancioni était présent lors de l'étude du préavis. Il nous a donné des explications au sujet du projet d'assainissement de la Ruelle du Marché, nous l'en remercions.

Remarque du municipal : Ces travaux sont considérés comme urgent par la FMA, et étaient agendés initialement en 2018. Le municipal a profité de l'occasion pour coordonner EnergyApro et Group-e qui désiraient également mettre à jour leurs infrastructures.

Les riverains et les propriétaires ont déjà été informés par la municipalité.

Le début des travaux est agendé pour le mois de mai et ils devraient durer 24/30 semaines.

Les points suivants ont été abordés :

1. Est-il possible de créer une zone 20 km/h (le piéton est prioritaire) ?

Le présent préavis ne porte que sur la mise à niveau des canalisations. La mise en place d'une zone 20, pourrait être discutée ultérieurement, par exemple dans le cadre de la rénovation de la place du marché.

2. Lors de l'étude ultérieure du parking de la parcelle n°6019, pourrez-vous envisager l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques ?

Durant les travaux, la parcelle n°6019 (parking de la coop), des câbles électriques seront posés. Il sera donc envisageable dans le futur, d'équiper ce parking de borne de recharge électrique.

3. Le coût de 100'000 pour Etude et DT n'est-il pas surévalué:

Le coût de l'étude et de la direction des travaux est calculé entre 12% à 15% du coût des travaux. Mais ce n'est pas un forfait. Les coûts réels seront pris en compte sur une base de décompte des heures.

4. Nombre de soumissions :

5 ou 6 soumissions sont rentrées. La municipalité décidera de l'adjudication des travaux dès l'acceptation du préavis. La moins cher sera sélectionné.

### **Considérations financières:**

La commission des finances et le municipal en charge du dossier M. Capancioni, s'est réunie et à pris connaissance du préavis. Le budget est établi sur des soumissions rentrées. Pour nos finances ce sera plus logique d'entreprendre ces travaux en même temps que la compagnie d'électricité afin de profiter de payer moins pour un assainissement qui doit de toute façon être fait. D'autre part la dépense était au budget 2020. Nous espérons que la commune puisse trouver des arrangements foncier avec les propriétaires riverains sur lequel passe déjà actuellement une partie de la circulation. Nous avons pris note qu'il y aura des dépenses supplémentaires pour acheter des bouts de parcelles ou des droits de passage côté Est de la place du marché. La commission des finances vous recommande d'adopter les conclusions du préavis pour l'assainissement et la réfection de la ruelle du marché.

### **Conclusions**

La commission ordinaire et la commission des finance conseille, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers d'adopter les conclusions du préavis 2020/20:

**vu** le préavis municipal 2020/04 ;  
**ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ; que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**considérant**

#### **le Conseil communal de Bex décide :**

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de la ruelle du Marché ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 810'000.00 ;
- c) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 697'000.00 sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 34'850.00 par an ;
- d) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 113000.00 sous la rubrique « installations des services industriels », compte 9144.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 5'650.00 par an ;
- e) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Le rapporteur de la commission

Jérôme Knöbl